Avec la mise en place du livret numérique scolaire unique du CP à la 3è, nous assistons à l'accélération du fichage généralisé. Big Brother va très bientôt watching you !

Il s'agit pour les enseignants de renseigner sur internet les compétences acquises par les élèves. Ces compétences seront accompagnées de toutes les attestations possibles, remarques des profs, éléments relatifs à la vie scolaire (absences, retards, comportement, attitudes) et des dossiers éventuels sur les difficultés scolaires ou de santé.

Un vrai régal pour les patrons et le ministère de l'intérieur. En effet, toutes les institutions, notamment policières, auront accès aux données recensées, conformément aux diverses lois votées ces dernières années : loi du 5 mars 2007 sur la « prévention de la délinquance » et le « secret professionnel partagé », loi du 7 mars 2016 sur le « droit de communication » réservé aux préfets.

D'un livret personnel papier propriété des enfants et des parents des élèves, l'État s'arroge le droit d'un livret informatique qu'il serait seul en mesure de valider, supprimer, amender.

En plein état d'urgence indéfiniment renouvelé, encore sous le coup de la répression judiciaire et des violences policières anti-syndicales, dans les ZAD, contre les migrant.e.s, les élèves sans-papiers ou les quartiers populaires, ce fichage est intolérable.

La CNT exige le retrait de ce livret numérique, encourage les enseignants à ne pas le renseigner et à s'organiser collectivement pour obtenir son abolition.